

COMMUNE DE BERSTETT
ASSOCIEES
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE

ARRÊTÉ du MAIRE n°36/2026
portant réglementation temporaire de la circulation

Le Maire de BERSTETT,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25,
VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande adressée le 27 mai 2026 par Mme Adélaïde PINTO, résidante dans le domaine des Acacias à REITWILLER (Bas-Rhin) qui souhaite organiser une fête des voisins dans le quartier le samedi 27 juin 2026 à partir de 17h30,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers au cours de cette manifestation,

CONSIDÉRANT l'objet de la demande,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

En raison de l'organisation d'une fête des voisins le samedi 27 juin 2026 à partir de 17h30 dans le domaine des Acacias à REITWILLER (Bas-Rhin), l'accès et la circulation seront interdits dans le quartier pendant la durée de la manifestation.

Un accès pour les secours sera assuré par les organisateurs.

ARTICLE 2 :

La signalisation correspondante aux dispositions précédentes sera mise en place et gérée par le demandeur.

ARTICLE 3 :

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le demandeur
- Brigade de Gendarmerie de TRUCHTERSHEIM,
- Affichage

Fait à BERSTETT, le 29 mai 2026

Le Maire,

Mme Valentine ERNE-HEINTZ

